



dommages et intérêts

Par **FC9901**, le **04/03/2025** à **09:38**

Bonjour,rnrnLe 21 avril 2024, j'ai perdu mon permis de conduire suite à un accident et un contrôle positif à l'alcool. La police nationale m'a immédiatement embarqué. Ils ont laissé un document sur les pare-brises des véhicules endommagés, invitant les propriétaires à porter plainte pour que je puisse ensuite faire les constats avec eux. Cela a été fait une semaine après l'incident. En septembre, lors du jugement pénal, j'ai appris que je serais également jugé pour la partie civile, mais je ne comprenais pas pourquoi.rnrnJe viens de participer au procès pour la partie civile et une quatrième personne demande des dommages et intérêts. Cette personne me réclame la somme de 2 000 euros, dont 1 296,72 euros pour les réparations de son véhicule (selon un rapport d'expertise) et 700 euros de préjudice supplémentaire. Je ne comprends pas pourquoi il ne m'a pas contacté directement avant, et je me demande si la somme de 1 296,72 euros ne devrait pas être réglée par les assurances. De plus, je trouve cela étrange qu'il me demande 700 euros de dédommagement alors qu'il n'était pas dans son véhicule au moment des faits et que celui-ci était encore en état de rouler.rnrnDans l'attente de vos réponses,

Par **amajuris**, le **04/03/2025** à **10:37**

bonjour,rnrnpourquoi vous aurait-il contacté, cette personne a du faire une déclaration à son assurance qui s'est occupé des recours.rnrnqu'il ne soit pas dans von véhicule qui était toujours en état de rouler, ne lui interdit pas de demander des dommages et intérêts. Ce sera au tribunal d'apprécier la demande.rnrnsalutations